

ISSN-2303-9167

INSTITUT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
RECHERCHE EN DEVELOPEMNT CULTUREL

IRES-RDEC
LOME - TOGO



Ingénierie culturelle

Revue scientifique semestrielle de l'IRES-RDEC N° 007 Décembre 2018



PRESSES DE L'IRES-RDEC

SOMMAIRE

Administration et normes éditoriales.....	III
Le choc de la mondialisation culturelle et les politiques de réaffirmations identitaires en Afrique, ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire , Université de Kara (Togo).....	7
L'éducation artistique en Afrique dans un contexte de globalisation, MANDE Hamadou , Université Ouaga 1 Pr Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso).....	25
Réception des romanciers togolais par la presse et l'éducation nationale : cas des grands prix littéraires d'Afrique noire, SATRA Baguissoga , Université de Kara (Togo).....	41
Le texte filmique de <i>roues libres</i> , une écriture de la rupture, N'DRI Yao , Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).....	55
La théâtralité dans les rites d'enterrement des <i>dozos</i> sénoufos du <i>kafigue</i> . entre hommage et violence, FANNY Losséni , Université Péléforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire).....	67
La transgression dans le récit épique de Boukary Koutou ou la remise en cause de l'éthique <i>Moaaga</i> dans la conquête du pouvoir, ZOUNGRANA Moumouni , Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).....	81
<i>Djéguélé</i> et développement en pays sénoufo, SORO Batjéni Kassoum , IRES-RDEC (Togo).....	97
La spécification du Djan, ZONGO K. Noélie , Université Ouaga 1, Pr Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso).....	113
Troubles de l'attachement avec accrochage et exploration inhibée chez un élève phobique scolaire, YOUGBARE Sébastien , Université Ouaga 1 Pr. Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso).....	123
Les défis socio-économiques de l'emploi vert en Afrique : une alternative pour les jeunes au Bénin, ABDOU Mohamed & AHO Edouard , Université d'Abomey-Calavi (Bénin).....	141

Etat-diagnostic de la qualité du cadre de vie de la commune de Tiassale, N'DAHOULE Yao Rémi , Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).....	157
Le manioc dans "l'économie des savanes "au centre de la Côte d'Ivoire, GBODJE SEKRE Alphonse , Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire).....;	173
Identité et relations de plaisanterie chez les Batammariba: défi d'une cohésion sociale, BATCHANA Essohanam & N'MANA Mako , Université de Lomé (Togo).....	191
La prostitution féminine en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale (1920-1940), KANGAH Kouakou Marcelin , Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).....	209
L'isolement diplomatique de Taiwan en Afrique par la chine populaire (1989-2016), BAMBA Abdoulaye , Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire).....	219

ADMINISTRATION ET NORMES EDITORIALES

1. Administration et rédaction

Directeur de publication : Professeur KADANGA Kodjona, Université de Lomé

Comité scientifique de lecture

ABOLOU Camille Roger, Professeur titulaire, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); ALONOU Kokou, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo); ASSIMA-KPATCHA Essoham, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo); BAMBA Sékou, Directeur de Recherche, (Université de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)); DIABI Yahaya, Professeur titulaire, Université de Cocody- Abidjan (Côte d'Ivoire); DIANZINGA Scholastique, Professeur titulaire, Université Marien Ngouabi (Congo-Brazzaville) ; DIKENOU K. Christophe, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; DUPUIS Xavier, Professeur titulaire, Université de Paris-Dauphine (France); GAYIBOR L. Nicoué Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo), GOEH-AKUE N. Adovi Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo), GORAN Koffi Modeste Armand, Professeur titulaire (Université de Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire) KADANGA Kodjona, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; KOLA Edinam, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo); KOSSI- TITRIKOU Komi, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo); LARE Lalle Yendoukoa, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; MOUCKAGA Hugues, Professeur titulaire, Université de Libreville (Gabon); NAPON Abou, Professeur titulaire, Université de Ouagadougou (Burkina Faso), PEWISSI Ataféi, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; TAKASSI Issa, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; TCHAM Badjow, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; TCHAMIE Thiou, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo); TCHASSIM Koutchoukalo, Professeur titulaire, Université de Lomé (Togo) ; TCHITCHI Toussaint, Professeur titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin); OWAYE Jean-François, Professeur titulaire, Université Omar Bongo, Libreville (Gabon); BATCHANA Essohanam, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo); BOUKPESSI Tchaa, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo); DIDZAMBOU Rufin, Maître de Conférences, ENS de Libreville (Gabon); ETOU Komla Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo); HETCHELI Kokou Folly Lolowou, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo); PALI Tchaa, Maître de Conférences, Université de Kara (Togo); PARI Paboussoum, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo); TSIGBE Koffi Nutéfé, Maître de Conférences, Université de Lomé (Togo).

Coordinateur du secrétariat de rédaction : BATCHANA ESOHANAM

Courriel : essobatachana@gmail.com/revueiresrdec@gmail.com

Secrétariat de rédaction : AMON Benjamin Adon, KPAYE Bakayota, LABOU Koffitsè

Coordination, conception, révision: Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-DEC).

2. Option éditoriale

Ingénierie Culturelle est une revue scientifique appartenant à l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), un Institut *Interétatique de formation et de recherche en Développement Culturel en Afrique*.

Elle paraît semestriellement et, au besoin, en hors série et en édition spéciale. Elle publie prioritairement les textes portant sur tous les aspects du développement culturel et culture de paix et les comptes-rendus des activités de l'Institut. Mais, elle reçoit aussi les travaux philosophiques, littéraire et sciences humaines.

Les textes sont sélectionnés par un comité scientifique de lecture en raison de leur originalité, de leur intérêt et de leur rigueur scientifique, puis publiés sur décision de l'administration de la revue.

Les avis et opinions scientifiques émis dans les articles n'engagent que leurs propres auteurs.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes suivantes :

1. Le volume et la typographie : le volume d'un article : 10 à 20 pages environ ; Interligne simple ; la police : Times new romans ; la taille de police : 11 (9 en bas de page) ; le format : A4 ; les marges de haut, de bas, de gauche et de droite : 2,5 cm.
2. L'ordre logique du texte : le manuscrit soumis doit comporter les mentions suivantes :
 - titre de l'article en caractère d'imprimerie ;
 - une signature comportant le nom de l'auteur en minuscules avec une initiale majuscule, le nom et l'adresse complète de l'institution d'attache, le courriel et le téléphone de l'auteur présenté avec l'indicatif international ;
 - un résumé en français de 10 lignes au maximum ;
 - un minimum de trois et un maximum de cinq mots clés ;
 - une introduction ;
 - un développement ;
 - une conclusion ;
 - une partie source et bibliographie.

3. Les articulations du développement du texte. Les titres et sous-titres sont à présenter ainsi :
 1. pour le titre de la première section ;
 - 1.1. pour le premier sous-titre de la première section ;
 - 1.2. pour le deuxième sous-titre de la première section, etc.
 2. pour le titre de la deuxième section ;
 - 2.1. pour le premier sous-titre de la deuxième section ;
 - 2.2. pour le deuxième sous-titre de la deuxième section, etc.
4. Les titres, les sous-titres et chaque début de paragraphe doivent être mis en retrait (1 cm). Les sous-sous-titres sont à éviter autant que possible. Pour faciliter le montage final de la revue, il est exigé de faire manuellement la numérotation des titres, des tableaux, de toutes les figures, etc.
5. La conclusion doit être brève et insister sur les résultats et l'apport original de la recherche.
6. La référence bibliographique adoptée est celle des notes intégrées au texte. Elle se présente comme suit : (nom de l'auteur année de publication : page à laquelle l'information a été prise).
7. La référence aux sources (sources orales, archives, ouvrages- sources, périodiques ou publications officielles) dans le corps du texte se met en note de bas de page, en mentionnant si possible le ou les pages contenant les informations données.
8. Pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), le document utilisé avec les précisions de date, d'auteur et, si possible, de page où se trouve l'information donnée.
9. Dans la rubrique sources et bibliographie, les sources consistent à montrer, d'une façon détaillée, les sources orales et autres documents primaires ou de premières mains consultés et/ou cités. Elles sont à présenter comme suit :
 - pour les sources orales : dans l'ordre alphabétique des noms des informateurs, dans un tableau comportant un numéro d'ordre, nom et prénoms des informateurs, la date et le lieu de l'entretien, la qualité et la profession des informateurs, leur âge ou leur date de naissance ;
 - pour les publications officielles, suivre la logique des livres si c'est un ouvrage ancien ; mais dans le cas des périodiques, mentionner l'institution ou l'auteur, le titre en italique, l'année et toutes les autres informations nécessaires à l'identification (numéro, nature, etc.) ;

- pour les documents d'archives, indiquer le dépôt (le service), le lieu, la cote (série et sous-série en précisant le numéro), titre du dossier.
10. La bibliographie consiste à indiquer les ouvrages consultés et/ou cités. Elle est classée par ordre alphabétique (en référence aux noms des auteurs). La présentation suivante est recommandée :
 - pour un **livre** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale en majuscule du prénom, année d'édition : titre (en italique), lieu d'édition, édition, nombre total de pages facultatif ;
 - pour un **article** : nom (en minuscule avec une initiale en majuscule) et l'initiale du prénom, année : « le titre de l'article entre guillemets » (sans italique), le titre de la revue en italique, le numéro, le lieu d'édition, l'identification des pages du début et de la fin de l'article dans la revue.
 11. La langue de publication de la revue est le français. La publication d'un texte en une langue autre que le français est soumise à autorisation exceptionnelle de l'administration de la revue. Les termes étrangers au français sont en italique et sans guillemets.
 12. Toutes les citations doivent être mises entre guillemets et sans italique. Les citations de plus de quatre lignes sont mises en retrait, en interligne simple, taille 10.
 13. Les mots étrangers au français sont à mettre en italique et sans guillemets, exceptées les citations en langue étrangère (qui sont à la fois en italique et entre guillemets).
 14. La revue s'interdit l'usage du soulignement qui est remplacé par la mise en italique.
 15. La présentation des figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue *Ingénierie Culturelle* qui est de 16×24. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).
 16. Les articles doivent parvenir au secrétariat de la revue au plus tard à la fin du mois de janvier pour la publication de juin et à la fin du mois de juillet pour celle de décembre.
 17. La rédaction ne donne suite qu'aux textes qui lui sont envoyés directement sans passer par des intermédiaires.
 18. Contact : *Ingénierie Culturelle*, Revue de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC), BP : 3253, Lomé Togo ; Téléphone : (228) 22-22-44-33 ; Fax : (228) 22 20 72 45 ;
E-mail: essobatchana@gmail.com/revueiresrdec@gmail.com

LES DEFIS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'EMPLOI VERT EN AFRIQUE : UNE ALTERNATIVE POUR LES JEUNES AU BENIN

ABDOU Mohamed & AHO Edouard

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

E-mail : abdoubio@yahoo.fr

ahodard@yahoo.fr

Résumé

La problématique de l'emploi des jeunes est aujourd'hui au cœur des débats animés depuis les années 30 par toutes les sciences sociales. La Banque Mondiale (2014) prévoit que l'Afrique subsaharienne devra accueillir chaque année 11 millions de jeunes sur le marché du travail. Ainsi, le continent dont plus de la moitié de la population à moins de 25 ans, va devoir créer de nombreux emplois productifs pour cette catégorie de jeunes marginalisée sur le marché du travail. Le but de l'étude est de présenter de façon analytique, à partir de l'exemple béninois, les aspects socio-économiques et anthropologiques innovants qui s'inscrivent dans le nouveau paradigme de l'économie verte durable. En effet, des études ont montré que le fait d'investir dans l'économie durable crée et conserve un nombre important d'emplois dits « verts » dans les secteurs émergents comme dans les branches traditionnelles contribuant de ce fait à l'insertion et à la socialisation des jeunes. L'étude a consisté en une analyse croisée des sources d'informations soutenues par des entretiens avec des groupes de jeunes bénéficiaires de projets générateurs d'emplois « verts », le tout assorti de quelques statistiques de base. Il est ressorti de l'étude que les emplois verts constituent une véritable politique pour un environnement durable dans lequel les compétences vertes, les innovations technologiques vertes, et un cadre globale de promotion des emplois verts deviennent le socle pour le développement de l'économie béninoise. Cette alternative indique aussi que le Programme Conjoint Emploi (PCE) formulé par les autorités béninoises et appuyé par plusieurs agences du Système des Nations Unies se pose comme un réel début de solution au problème du chômage des jeunes au Bénin.

Mots clés : Emploi vert, jeunes, alternative socio-anthropologique, enjeu socio-économique, Bénin.

Introduction

Les enjeux environnementaux et économiques prennent de l'importance partout à travers le monde et requièrent une transformation de nos modes de vie et le passage à une économie verte qui, entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative, les risques environnementaux et la pénurie des ressources (Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales (MTFPAS) Bénin 2017 : 42). Au Bénin, la transition vers une économie verte peut être facilitée par une expertise et des compétences spécifiques mais, suppose plus généralement, une modernisation des filières économiques et le développement de niches d'excellence. Face à cette situation, le développement des emplois verts constitue une alternative socio-anthropologique qui est une préoccupation au cœur des stratégies actuelles de développement durable. Pour permettre au Bénin de conduire efficacement et de façon cohérente ses politiques de l'emploi et de protection de l'environnement, il est même élaboré par le Ministère en charge de la fonction publique et des affaires sociales (MTFPAS), une stratégie de développement des emplois verts. Il s'agit d'une stratégie qui vise à résoudre de façon intégrée la double problématique du chômage des jeunes et de la protection de l'environnement ; une nécessité pour les générations futures.

La problématique de l'emploi des jeunes est au cœur des débats animés depuis les années 30 (P. Lazarsfeld, M. Z. Johanna et D. Hans, 1982 : 35 ; Bakke 1940 : 42). Elle est accentuée courant 1990, par toutes les sciences sociales, à l'initiative des auteurs comme D. Schnapper (1994 : 22 ; 1999 : 66 ; 1989 : 12), D. Gallie et S. Paugam (2003 : 4), C. Van de Velde (2009, p. 19), D. Demazière (2006 :32), et M. Mohamed (2011 : 42). Sur cette question, un rapport de la Banque Mondiale (2014) prévoit que l'Afrique subsaharienne devra accueillir chaque année 11 millions de jeunes sur le marché du travail. Ainsi, le sous-continent, dont plus de la moitié de la population à moins de 25 ans, va devoir créer de nombreux emplois productifs pour cette catégorie de jeunes marginalisée sur le marché du travail. Certes, dans ce contexte, des politiques de l'emploi des jeunes, entendues comme mesures spécifiques de lutte contre le chômage existent. Mais les controverses sur leur bien-fondé et leur efficacité persistent.

Le but de la présente étude n'est pas de contribuer à alimenter ce débat devenu récurrent, mais de présenter plutôt de façon analytique à partir de l'exemple béninois, les aspects socio-économiques et anthropologiques innovants qui s'inscrivent dans le nouveau paradigme de l'économie durable. Ces dernières années, plusieurs études ont

montré que le fait d'investir dans l'économie durable crée et conserve un nombre important d'emplois dits « verts » dans les secteurs émergents comme dans les branches traditionnelles contribuant de ce fait à l'insertion et à la socialisation des jeunes. Il s'agit notamment de D. Gallie et S. Paugam, (2003 : 4), de C. Van de Velde (2009 : 19), de D. Demazière (2006 : 32), de M. Mohamed (2011 : 42), et de D. Schnapper (1989 : 12). Selon ces auteurs, pour gagner ce pari, il faut toutefois veiller à ce que les systèmes d'enseignement et de formation couvrent les compétences requises et que les conditions de travail soient suffisamment sûres, saines et décentes. Or à l'instar de la plupart des pays africains, le Bénin reste confronté aux défis sans cesse croissants du chômage et du sous-emploi des jeunes. Des tentatives de solutions ont été engagées depuis les années 1990 à travers des programmes de travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) et des programmes de réinsertion ou d'auto-emploi, mais les résultats tardent à impacter la situation socioprofessionnelle des jeunes. Dans ce contexte, on pourrait citer le « Projet de plantation de bois de feu dans le Sud », le « Projet de réhabilitation des forêts naturelles dans le Nord », et le « Projet de recyclage et la valorisation des déchets dans les centres urbains » initiés par l'Etat et les ONG locales pour résorber le chômage des jeunes. Or chaque année, c'est plus de 150.000 jeunes qui sont déversés sur le marché de travail au Bénin dont 30.000 environ sont sans grande qualification. La persistance du chômage des jeunes constituent donc une véritable source d'insécurité. La présente étude tente de montrer à partir de l'expérience béninoise, comment, dans cette transition écologique au profit des emplois « verts, le Bénin a pu réorienter sa politique de l'emploi des jeunes perçue comme une meilleure alternative présentant des garanties suffisantes sur le marché du travail.

1. Méthodologique

La présente étude est basée sur une revue documentaire systématique conduite à partir de sources spécialisées sur des études et rapports de fora portant sur la question de l'économie verte et des emplois verts conduites pour la plupart par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (l'OIT), le Fonds Alimentaire Mondial (FAO), le FONDS National pour la Promotion de l'Entrepreneuriat de Jeunes (FNPEJ), et l'Institut National des Statistiques et de l'Analyse Economique (INSAE). La méthode a consisté en une analyse croisée entre une revue critique de littérature et des sources d'informations recueillies auprès de jeunes promoteurs de projets agricoles sortis des Lycées techniques agricoles et des facultés d'agronomie. Il s'agit

d'une étude qualitative ayant mis à contribution des ouvrages, des articles spécialisés, des rapports et autres documents appropriés.

2. Résultats et discussion

2.1. Les enjeux du paradigme de l'économie verte et des emplois verts en Afrique

2.1.1. De l'économie verte aux emplois verts : une question de logique inclusive

L'économie verte recouvre l'ensemble des activités économiques liées directement ou indirectement à la protection de l'environnement. Elle recouvre ainsi la gestion des ressources rares, les énergies renouvelables, le changement climatique, la prévention des risques, ou encore la gestion des déchets¹. Les emplois verts qui sont au cœur du développement durable apportent quant à eux, une réponse aux enjeux mondiaux de la protection de l'environnement, du développement économique et de l'inclusion sociale (Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio +20 Rio + 20 de juin 2012,). En engageant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à être des agents actifs du changement, l'OIT promeut l'écologisation des entreprises, des méthodes en milieu de travail et du marché du travail dans son ensemble (Programme des emplois verts de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), 2009). Ces efforts contribuent à créer des emplois décents, à améliorer l'efficacité des ressources et à construire des sociétés durables à faible taux d'émission de carbone.

Selon l'Organisation de la Coopération et du Développement Economique (OCDE/Eurostat), en 2015), les emplois verts sont ceux liés à l'éco-industrie notamment à l'industrie des biens et des services environnementaux comprenant les activités qui produisent des biens et des services servant à mesurer, prévenir, limiter, réduire au minimum ou corriger les atteintes à l'environnement que sont la pollution de l'eau, de l'air et du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes. Pour l'Organisation Internationale du Travail (OIT, 2009), la notion d'emplois verts résume la transformation des économies, des entreprises, des lieux de travail et des marchés de l'emploi vers une

¹En France, l'emploi vert est une notion en pleine maturation à la fin de l'année 2009 (FORUM EMPLOIS VERTS 24 novembre 2009). L'environnement et le développement durable ont été en effet au cœur des débats après le crash financier de l'été 2009, les effets avérés des changements climatiques, et la lutte contre la délocalisation du travail. L'emploi vert regroupe les fonctions directement liées à l'environnement et celles associées à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) (Il conviendrait de mentionner à chaque fois les sources de vos affirmations).

économie durable à faibles émissions de carbone fournissant un travail décent. Cette conception élargie des emplois verts repose sur deux éléments clés. L'avantage qu'offrent une conception stricte telle que celle émise par l'OCDE est une identification relativement claire des secteurs relevant de l'éco-industrie et, partant, des estimations plus aisées de l'impact de ces secteurs en termes d'emploi. Toutefois, elle ne permet pas d'avoir une vue sur l'ensemble des opportunités d'emploi qu'offre de manière générale la prise en compte des préoccupations environnementales dans le champ économique. A l'inverse, une définition plus large des emplois verts, bien que difficile à circonscrire, permet de mieux prendre la mesure du potentiel de croissance économique et d'emplois que représente la transition vers une économie respectueuse de l'environnement. Au regard de l'ensemble de ces considérations, on peut retenir que les emplois verts recouvrent toute activité professionnelle qui contribue à protéger l'environnement et à lutter contre le changement climatique du fait qu'elle économise de l'énergie et des matières premières. L'emploi vert encourage les énergies renouvelables, réduit les déchets et la pollution ou protège la biodiversité et les écosystèmes. Ainsi, les emplois verts sont les types d'emplois qui réduisent l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques, pour finalement le maintenir à un niveau acceptable.

2.1.2. La problématique de l'emploi vert et du travail décent dans la transition écologique

En transitant écologiquement nos économies, nous pouvons créer des emplois de haute qualité et lutter simultanément contre le chômage, le changement climatique et le déclin écologique (les affirmations sans référence ont valeur de préjugés en science). En effet, les emplois verts jouent un rôle crucial dans la réduction de l'empreinte écologique de l'activité économique (OIT, 2009). Par exemple, les activités considérées aujourd'hui comme étant à haut rendement énergétique ne le seront plus forcément dans une ou deux décennies. Les emplois verts sont devenus l'emblème d'une économie et d'une société à la fois plus durables, qui préservent l'environnement pour les générations présentes et futures et, plus équitables, qui n'excluent pas des individus. Ainsi, il y a un double enjeu lié à la promotion des emplois verts à savoir un enjeu environnemental et un enjeu du travail décent.

Ce type de travail résume selon l'organisation internationale du Travail (OIT, 2009), les aspirations des êtres humains au travail notamment leurs aspirations à accéder à un emploi et à une juste rémunération, puis à jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, de justice et d'égalité entre les sexes. Ces diverses

dimensions du travail décent sont perçues comme des fondements de la paix dans les communautés et la société.

Le travail décent qui est au cœur des efforts menés par la transition écologique et la promotion des emplois verts pour éradiquer la pauvreté, apparaît comme un moyen de parvenir à un développement durable, équitable et fédérateur. En effet, le revenu du travail joue un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et dans la répartition des fruits de la croissance économique. Au-delà de son rôle économique fondamental pour les pays, les entreprises, les familles et les individus, le travail permet à chacun de construire son identité, de participer à la société et d'y contribuer (Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2008). L'emploi rémunérateur et le travail décent sont donc aussi indispensables à la cohésion et à la stabilité sociale et requièrent de ce fait une approche anthropologique.

Or, l'enjeu du travail décent dans le cadre des emplois verts, notamment en Afrique, est tout aussi important dans la mesure où une grande partie de la population active, et les personnes qui sont à leur charge sont condamnées à vivre dans la pauvreté et l'insécurité du fait de gains trop faibles, se trouvant ainsi relégués dans l'économie informelle. On dénombre des milliers de chômeurs, alors que des dizaines de milliers de jeunes chercheurs d'emploi ne peuvent se faire une place dans la société (PNUE, 2008). La même source souligne que l'orientation de l'économie vers une plus grande durabilité influence le marché de travail d'au moins quatre manières différentes. La *création de nouveaux emplois* dans différents secteurs (comme par exemple la valorisation des déchets qui reste pourvoyeuse de nouveaux emplois; le *remplacement d'emplois* dû notamment au passage de l'utilisation d'énergies fossiles à l'utilisation d'énergies renouvelables ou encore au passage de procédés peu respectueux de l'environnement à des procédés davantage verts comme dans le cas du passage de l'incinération des déchets au recyclage ; la suppression d'emplois jugés inefficaces d'un point de vue écologique, et ce, sans substitution voire dans la fabrication des emballages non biodégradable ; et la *transformation* de nombreux emplois existants en raison du verdissement de l'économie en général. Ceci implique un changement des méthodes de travail/de production.

3. La question de l'économie verte et des emplois verts au Bénin

3.1. La prise de conscience écologique depuis le sommet de Rio

Depuis la (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable Rio 1992), l'environnement est devenu une préoccupation majeure non seulement des pays riches mais aussi des

pays pauvres comme le Bénin. Les défis démographiques et d'urbanisation liés à la dynamique des populations, la satisfaction des besoins d'existence et le bien-être de l'Homme, les initiatives de développement en général exercent une pression sur l'environnement ; ce qui dérègle durablement l'équilibre de la planète (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable Rio 1992). Le changement climatique et ses effets sur l'augmentation de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans, les catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses, l'épuisement des ressources naturelles, la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, la pénurie d'eau douce et la perte de biodiversité constituent des menaces au Bénin, qui appellent à des actions urgentes de protection de l'environnement. Dans le même temps, le chômage et le sous-emploi continue d'être une préoccupation pour les pays surtout ceux en développement. En effet, la persistance du chômage et la précarité des jeunes sur le marché du travail constituent de menaces pour la stabilité, la paix et le développement (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement durable Rio 1992). Cette double préoccupation environnementale et du chômage fonde la problématique des emplois verts qu'il convient de poser en ressortissant les problèmes auxquels il faut apporter de solutions dans le cadre du développement des emplois verts.

3.2. La difficile entrée du Bénin dans la transition écologique et la promotion de l'Emploi vert

Au Bénin, la croissance économique soutenue depuis 2000 n'a pas eu un impact significatif sur la réduction de la pauvreté et l'emploi ; le taux de pauvreté est ressorti à 40,1% en 2015 contre 36,2% en 2011 (Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV), 2015). Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV), 2015), la population béninoise en âge de travailler (15-64 ans) est estimée à 4 945 662 dont près de 67,9% (soit 3 364 216) d'actifs. Une partie trop importante, près de 40% de la tranche des 15-64 ans subit le sous-emploi et le chômage. Le taux de sous-emploi des jeunes était passé de 50% en 2011 à près de 70% en 2013. En d'autres termes, à peine 20% de la population total prend réellement en charge le reste des béninois. Chaque année, des milliers de jeunes sont déversés sur le marché du travail dont une grande proportion est sans qualification. La plupart des jeunes qualifiés qui arrivent sur le marché du travail chaque année, malgré leur qualification, ne répondent pas aux besoins de ce marché (Enquête

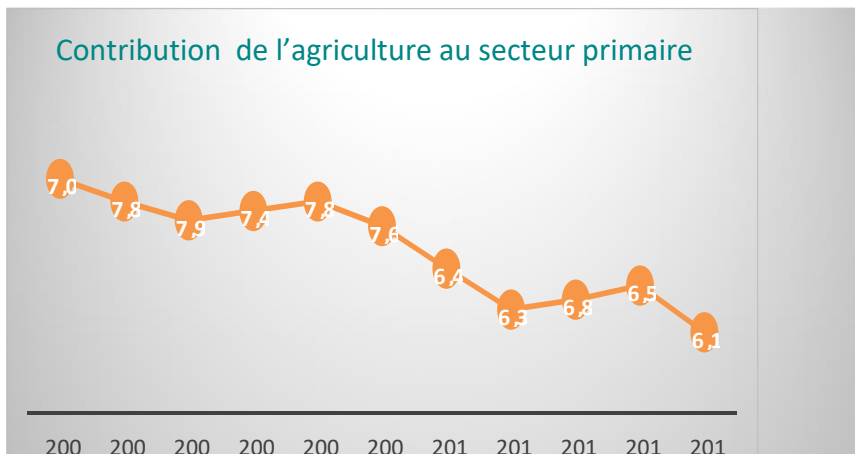
Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV), 2015). On se rend donc compte que l'offre de la main d'œuvre est qualitativement inadaptée à la demande. Le système de formation actuel ne permet pas une bonne relation avec l'emploi (EMICoV, 2015). Par ailleurs, ils ne sont pas formés pour s'auto-employer, pour être des entrepreneurs, capables de générer d'autres emplois et de créer de la richesse.

La tendance observée au Bénin depuis 2011, ne permet pas de renverser les données préoccupantes de la pauvreté monétaire et du sous-emploi. Elle n'est donc pas encore inclusive, surtout pour les jeunes qui souhaitent déployer des compétences professionnelles sur le marché de travail ou dans l'entrepreneuriat. Au contraire, les chômeurs ont de plus en plus de difficultés à obtenir leur première expérience professionnelle car la part des primo-demandeurs d'emploi s'est accrue entre 2002 et 2013 en passant de 56% à 70,8% de la population sans emplois (Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV), 2015). On observe également que, dans la masse des chômeurs, ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi constituent la grande majorité. Ceci signifie que le phénomène du chômage affecte principalement les jeunes, et que les efforts d'emploi doivent viser prioritairement cette catégorie qui n'a jamais travaillé et qui est probablement dans les premières années de la vie active.

3.3. Le secteur agricole au Bénin : un terrain d'expérimentation favorable à la promotion des emplois verts

Au Bénin, l'économie reste fortement basée sur un secteur tertiaire très diversifié avec une contribution moyenne d'environ 42% au PIB, d'un secteur secondaire précaire qui, malgré son fort besoin de modernisation, contribue en moyenne à 23,2% du PIB, et d'un secteur primaire à forte potentialité contribuant en moyenne à 23,4% de la richesse du pays (Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV), 2015) Principal sous-secteur du secteur agricole, l'agriculture constitue aussi l'activité la plus contributrice au produit intérieur brut de l'économie béninoise. En effet, l'agriculture contribue à hauteur de 14,19% au produit intérieur brut du pays devant le commerce, les restaurants et hôtels (13,2%), les impôts et taxes (11,64%) et les transports, poste et télécoms (11,51%) (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, 2014). Le poids de l'agriculture dans le secteur primaire est passé de 74% en 2004 à 66,1% en 2014, ce qui donne une moyenne de 70,4% sur la période malgré la légère baisse. L'agriculture constitue donc en termes de proportion au niveau des secteurs, la plus importante des activités des secteurs

primaire, secondaire et tertiaire. Le graphique suivant montre l'importance de l'agriculture dans la part du secteur primaire au Bénin.



Source : Données DGAE-INSAE

On constate que le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emploi au Bénin. Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat fait état d'au moins 45,2% des ménages dont au moins un des membres gère ou exploite une exploitation agricole. La population impliquée dans la branche de l'agriculture est passé de 934.438 en 2004 à 2.680.555 en 2014, soit une augmentation de plus du double sur dix ans. Dans plus de la moitié des départements, on note plus de 50% de ménage impliqués dans le secteur agricole. Si le Littoral reste le département avec la proportion la plus faible de ménage ayant moins d'un membre impliqué dans une exploitation agricole, l'Alibori et l'Atacora sont les départements avec le plus fort taux (respectivement 76,2% et 78,3%). Ainsi le secteur agricole utilise une forte main d'œuvre et donc par ricochet constitue un des secteurs les plus absorbants pour la population.

Cependant, et même si la population rurale, principale main d'œuvre, a globalement augmenté en 20 ans, sa part dans la population totale a baissé comme l'indique les résultats des trois derniers Recensements Généraux de la Population et de l'Habitat (RGPH4) : 64,17% en 1992, 61,1% en 2002 et 55,43% en 2013. L'augmentation sur la période de la production comme montrée plus haut peut, dans ce cas, s'expliquer par une main d'œuvre agricole croissante d'une part, et par l'amélioration des techniques culturales et l'introduction de nouvelles techniques en vue d'accroître les rendements d'autre part,

sans oublier la mécanisation, certes faible, mais progressive, de l'agriculture. Le graphique qui suit traduit bien cette tendance.



Source : Données RGPH4

On note aussi que l'amélioration de la production du secteur agricole dans la dernière décennie fait suite à l'amélioration des conditions de travail. En effet, les performances du secteur agricole sont améliorées grâce à la multitude de programmes/projets qui y interviennent directement avec des résultats positifs enregistrés mais qui soulèvent d'autres problématiques. En effet, l'emploi de toutes ces techniques d'amélioration de la productivité a un impact direct sur l'environnement (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique, (INSAE) 2014). C'est face à une telle situation que le Bénin a axé sa vision dans l'économie verte et la promotion des emplois verts pour les jeunes.

L'agriculture est une activité qui nécessite une forte consommation en eau douce. Par exemple, techniquement, une tonne de céréale nécessite en moyenne au moins mille tonnes d'eau (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE, 2014). Ainsi, d'après la même source, le prélèvement en eau pour notre agriculture représente environ 50% du prélèvement d'eau total. La terre ne se cultivant pas sans eau, et l'eau ne se gérant pas sans la terre, la gestion des ressources en eau et la qualité de cette eau reste préoccupante. A travers la transformation du couvert végétal, le travail du sol, l'apport des fertilisants et des pesticides, l'agriculture altère le cycle de l'eau et de ses composantes, modifiant ainsi sa qualité et sa dynamique dans le milieu. Les techniques agricoles que sont le drainage et la rétention d'eau se heurtent à de sérieux problèmes environnementaux comme la

gestion de l'eau et le bilan salin des terres irrigués, ceci étant lié à la nécessité de minimiser la quantité d'eau nécessaire ainsi que sa superficie de stockage, et l'élimination des sels de la rhizosphère entre autres. En somme trois problèmes majeurs se posent par rapport à la pratique agricole associée à l'eau : la perte des sols due à l'érosion par les eaux, la contamination des ressources en eau par le ruissellement superficiel, l'infiltration et le transport des sédiments, et la modification des propriétés physiques, chimiques et biologiques des couches superficielles du sol à travers l'utilisation des engrais et des pesticides.

L'agriculture béninoise étant purement pluviale, extensive et itinérante sur brulis, elle provoque non seulement la réduction perpétuel de la superficie couverte par la végétation naturelle, mais provoque aussi la perte de la fertilité des sols cultivés. On peut aussi souligner entre autre, la contamination des produits vivriers et la dégradation des sols et la perte de la biodiversité. Face donc à tous ces facteurs liés à la production agricole, la recherche d'un lien positif entre une production maximale et la préservation de l'environnement devient un défi générationnel. La recherche des métiers de l'agriculture minimisant des problèmes environnementaux devient donc le premier pas, pouvant permettre la recherche de l'emploi dit vert dans sa volonté de concourir à la recherche d'un environnement durable.

4. La vision du Bénin pour la promotion de l'économie verte et des emplois verts

4.1. Les éléments de la stratégie de création d'emplois agricoles dans l'optique de la transition écologique

Dans sa nouvelle orientation de création d'emplois au profit des jeunes, la vision du Bénin est : « A l'horizon 2025, le Bénin a une économie durable, à faible émission de carbone qui offre aux jeunes et aux femmes en âge de travailler des emplois décents¹ ». Elle s'inscrit dans la mise œuvre des politiques et stratégies sectorielles de la promotion de l'emploi et de la protection de l'environnement. Ainsi, pour mieux répondre aux défis des emplois verts au Bénin, la Stratégie développée s'appuie sur quatre principaux fondements : (1). *La Politique Nationale de l'Environnement (PNE)* dont l'objectif est de promouvoir une gouvernance environnementale efficace par (i) la consolidation de la coordination institutionnelle de la gestion de l'environnement et (ii) l'amélioration de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, (2). *La Politique*

¹Un emploi décent se définit comme un emploi qui offre une rémunération suffisante pour vivre et des conditions de travail raisonnables et équitables (source ?).

Nationale de l'Emploi (PNE) qui a pour vocation de répondre aux défis de l'emploi dans ses liens avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté,(3). Les Objectifs de Développement Durable qui visent à promouvoir un développement économique et social respectueux de l'environnement, assurant la paix et garantissant les droits de l'homme. Les emplois verts sont à même de relier et de rendre effectivement complémentaire l'Objectif 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » aux objectifs 12, 13 et 15 qui contribuent à protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures,(4). *Le Programme d'Action 2016-2021 du Gouvernement* qui vise à (i) consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; (ii) engager la transformation structurelle de l'économie et (iii) améliorer les conditions de vie des populations

Les emplois verts sont à même de relier et de rendre effectivement complémentaire l'Objectif 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » aux objectifs 12, 13 et 15 qui contribuent à protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures. Mais l'objectif fondamental à travers cette vision est de promouvoir des emplois qui réduisent l'impact environnemental dégradant des secteurs économiques et assurent aux jeunes et aux femmes un bien être intégral. Il s'agit d'accroître les investissements verts à forte intensité d'emplois. Lesquels investissements sont nécessaires pour réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques.

4.2. La promotion de l'entrepreneuriat vert comme solution à l'emploi des jeunes au Bénin

Le constat général fait au Bénin, est que le potentiel de création d'emploi de certains secteurs clé de l'économie comme l'agriculture, le tourisme, l'artisanat, etc. n'est pas assez exploité par manque d'intensification des initiatives entrepreneuriales. De ce fait il apparaît que le chômage des jeunes demeure encore un défi. Pour relever ce défi et limiter l'impact environnemental de ces secteurs pourvoyeurs d'emplois, les gouvernants tente depuis peu de promouvoir l'entrepreneuriat vert. Ce dernier vise à exploiter les défis environnementaux actuels et à venir des secteurs économiques pour créer des emplois. Les principaux secteurs vers lesquels l'entrepreneuriat vert est orienté sont : les secteurs des déchets notamment la collecte, le traitement et le recyclage, les énergies renouvelables, le tourisme, l'agriculture et l'artisanat. Ainsi pour la

promotion de l'entrepreneuriat vert, trois (03) leviers importants sont identifiés: i) les compétences vertes ; ii) la recherche-développement et l'innovation technologique, et iii) le développement des nouveaux outils de financement vert et des mesures d'accompagnement adaptées. Il convient d'ajouter toutefois que la dynamique de création des emplois verts nécessite non seulement la création de nouveaux emplois, mais aussi le verdissement des emplois existants qui ne pourront pas être supprimés. L'écologisation des emplois existants consiste à maintenir les emplois tout en adoptant de nouvelles méthodes susceptibles de réduire l'impact environnemental des secteurs dans lesquels ils sont développés.

Une telle écologisation requiert le développement de nouvelles compétences, de nouvelles technologies et le renforcement de la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises pour le développement des activités économiques respectueuses de l'environnement. En effet au Bénin, beaucoup d'emplois existants dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'industrie et du transport nécessitent d'être inscrits dans le processus d'écologisation et de transition vers une économie propre et durable. L'emploi en soi est une question transversale impliquant plusieurs secteurs et acteurs. Sa promotion nécessite des outils spécifiques de financement et d'accompagnement des initiatives entrepreneuriales. Vu que la promotion des emplois verts intègre à la fois les préoccupations environnementales et celles du travail décent, elle ne peut être efficace sans la mise en place d'un cadre global de coordination et de partenariat. Il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de mécanismes cohérents de développement des emplois vert. Une telle démarche consiste à construire des partenariats publics-privés (PPP) innovants, afin d'accroître les investissements respectueux de l'environnement, puis à intégrer les emplois verts dans les stratégies et politiques sectoriels et à mobiliser les financements nécessaires à la promotion desdits emplois. Les collectivités locales, la société civile, les entreprises privées seront les leviers du partenariat des emplois verts en faveur des jeunes.

Conclusion

Au terme de cette étude, on peut dire que la lutte contre la préservation de l'environnement demeure quotidiennement un objectif majeur visant à promouvoir un monde vivable. Ceci se traduit de manière très significative au niveau des Objectifs de Développement Durable (ODD). Le gouvernement béninois n'est pas en reste en ayant comme volonté de faire du Bénin un pays avec une place de choix dans

la protection de l'environnement ceci se traduit à travers son axe stratégique N°7 intitulé : « Développement équilibré et durable de l'espace national » et dont l'objectif est une intervention significative en matière d'aménagement équilibré et durable de l'espace national en lien avec les ODD. Face aux défis majeurs que constitue la dégradation de l'environnement de vie, il est important d'apporter une réponse significative axée sur la redéfinition des différents emplois. Cette redéfinition devra ainsi se focaliser sur la volonté d'un développement du pays en lien direct avec des métiers respectant l'écologisation. Les emplois verts constituent donc une politique d'obtention d'un environnement durable où les compétences vertes, des innovations technologiques vertes, d'un cadre globale de promotion des emplois verts deviennent le socle pour le développement d'une économie durable. Il est donc impérieux de faciliter la mise en place des différentes stratégies visant l'obtention d'emplois verts au profit des jeunes et propice à un développement plus stable et durable du pays. Le Programme Conjoint Emploi (PCE) formulé par les autorités béninoises et appuyé par plusieurs agences du Système des Nations Unies, notamment la FAO, l'ONUDI, le BIT et le PNUD se révèle être un véritable début de solution au problème du chômage des jeunes au Bénin à travers la création de richesses et d'emplois durables pour les jeunes et les femmes.

Références bibliographiques

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, 2009, *Des compétences pour des Emplois : un Aperçu A Echelle Mondiale*, Rapport de Synthèse Base sur 21 (Etudes de Pays).
- CENTRE EUROPEEN POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, 2011, *Des compétences pour des emplois verts : Un aperçu à l'échelle mondiale*, Paris.
- Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques, 2012, Rapport d'étude N°018 sur « *Les professions de l'économie verte : typologie et caractéristiques* », Paris, Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques,
- Dumeziere D., 2006, *Sociologie des chômeurs*, Paris, La Découverte.
- ENVIRO-COMPETENCES, 2013, *Rapport Synthèse du Comité de Travail sur la définition des emplois verts, faibles émissions de carbone* », Worldwatch Institute, Cornell University.
- Galie D. et Pagan S., 2003, « Youth, Unemployment and Social Exclusion in Europe A comparative STUDY » In *Tornild Hammer*, New York, Policy Press. New-York, Amazon.

- INSTITUT WORLDWATCH ET GLOBAL LABOR INSTITUTE
Cornell University, 2008, *Rapport d'Etude sur « Emplois verts : Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone*, Genève, PNUE/ILO.
- Lazarsfeld P., Johanda M., Zeisel, Hans Die, 1982, *Les Chômeurs de Marienthal*, Paris, Minuit, Coll, Documents.
- Mohamed M., (éd) 2015, *Entrepreneurs maghrébins terrain en développement*, Paris, Karthala.
- MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SOCIALES, Bénin, 2017, *Rapport d'étude sur « Stratégie de développement des emplois verts au Bénin*, Cotonou, Bénin.
- PARLEMENT EUROPEEN, 2015, *Les emplois verts et leur potentiel créateur d'emploi*, Strasbourg, EPRS.
- Schnapper D., 1989, « Rapport à l'emploi, protection sociale et Statuts sociaux » In *Revue française de Sociologie*, p.3-29.
- Van De Velde Carl, 2009, *Devenir Adulte ; Sociologie comparée de la jeunesse en France*, Paris, PUF.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT, 2008, *Emplois verts : pour un travail décent dans un monde durable*, Genève : Edition ?